

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 mars 2010**

L'an deux mil dix, le vingt cinq mars, à dix neuf heures après convocation légale en date du 19 mars 2010, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Conseiller Général Maire de LA LOUPE.

Étaient présents: M. GERARD Maire, M. MALBET, Mme VARENNE, M. CORDIER, M. GEORGES, Mme BRANDELON, M. GLATIGNY Adjoint, Mme BROUARD, Mme LOUPY, Mme RENAULDON, M. LAFOY, M. LAMBERT, M. THOMAS, M. FOUCAULT, Mme POUSSIN, Mme WAGNER, Mme BARBE, M. JEROME, Mme GUITTET, Mme CHRISTMANN, Mme LEPARQ, M. BOUSTIERE, M. PENEAU, Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme TARANNE donne pouvoir à Mme VARENNE  
Mme TOULEMONDE donne pouvoir à Mme BRANDELON

Absentes : Mmes YANALIOGLU & GOUSSARD

Secrétaire de séance : Mme BRANDELON

Le procès verbal de la séance du 18 février 2010 est adopté à l'unanimité.

**Délibération n° 1**  
**Elections d'un nouvel adjoint**

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet a accepté la démission Madame Sylvie TARANNE de ses fonctions d'adjointe au maire. Monsieur le Maire propose d'élire un nouvel adjoint et demande s'il y a des candidats.

**Monsieur Michel THOMAS, seul candidat, est élu 4<sup>ème</sup> adjoint à l'unanimité. Monsieur le Maire précise que Mme TARANNE reste conseillère municipale.**

**FINANCES**

**Délibération n° 2**  
**Compte Administratif 2009 – Budget Général**

**FONCTIONNEMENT**

Recettes	4 086 608.66
Dépenses	3 767 711.82
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>318 896.84</b>

**INVESTISSEMENT**

Recettes	2 345 082.57
Dépenses	1 847 259.87
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>497 822.70</b>

**AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009**

Excédent antérieur reporté	136 389.04
Résultat exercice (excédent)	<b>318 896.84</b>
<b>Excédent de fonctionnement au 31/12/2009</b>	<b>455 285.88</b>
<b>Affectation obligatoire</b> (titre au compte 1068)	<b>96 214.47</b>
* apurement du déficit investissement (pré-mandat au 001)	33 775.49
* Excédent des restes à réaliser (non obligatoire)	62 438.98
Dépenses : 156 445 €	
Recettes : 37 487 €	
<b>Reprise anticipée des résultats</b> (solde disponible) (pré-titre au 002)	<b>359 071.41</b>

Déficit antérieur investissement	-531 598.19
Excédent de l'exercice	<b>497 822.70</b>
<b>*Déficit d'investissement à reporter</b> (pré-mandat au 001)	<b>-33 775.49</b>

Le Maire quitte la séance et le conseil municipal, siégeant sous la présidence du doyen de l'assemblée, approuve le Compte administratif 2009 et prend acte de la concordance de celui-ci avec le Compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

**Délibération n° 3**  
**Compte Administratif 2009 – Budget Eau**

**FONCTIONNEMENT**

Recettes	49 164.91
Dépenses	17 201.56
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>31 963.35</b>

**INVESTISSEMENT**

Recettes	50 953.00
Dépenses	316 143.22
<b>Déficit de l'exercice</b>	<b>265 190.22</b>

**AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009**

Déficit antérieur reporté	5 845.18
Résultat exercice (excédent)	<b>31 963.35</b>
<b>Excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2009</b> (pré-mandat au 002)	<b>26 118.17</b>
<b>Affectation obligatoire</b> (titre au compte 1068)	
* excédent (pré- titre au 001)	
* apurement du déficit investissement cumulé (pré-mandat au 001)	
* déficit des restes à réaliser (non obligatoire)	6 573.24
Dépenses : 6 573.24 €	
Recettes : 0	
<b>Reprise anticipée des résultats de fonctionnement</b> (solde disponible) (pré-titre au 002)	
Excédent antérieur investissement	304 553.83
Déficit de l'exercice	<u>265 190.22</u>
<b>Excédent d'investissement à reporter</b> (pré-titre au compte 001)	<b>39 363.61</b>

Le Maire quitte la séance et le conseil municipal, siégeant sous la présidence du doyen de l'assemblée, approuve le Compte administratif 2009 et prend acte de la concordance de celui-ci avec le Compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

**Délibération n° 4**  
**Compte Administratif 2009 – Budget Assainissement**

**FONCTIONNEMENT**

Recettes	67 711.69
Dépenses	56 615.31
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>11 096.38</b>

**INVESTISSEMENT**

Recettes	167 478.00
Dépenses	266 337.00
<b>Déficit de l'exercice</b>	<b>98 859.00</b>

**AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009**

Excédent antérieur reporté	56 717.35
Résultat exercice (excédent)	<b>11 096.38</b>
<b>Excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2009</b> (pré-titre au compte 002)	<b>67 813.73</b>
<b>Affectation obligatoire</b> (titre au compte 1068)	<b>39 080.93</b>
* apurement du déficit investissement cumulé (pré-mandat au 001)	38 363.33
* déficit des restes à réaliser (non obligatoire)	717.60
Dépenses : 717.60 €	
Recettes : 0 €	
<b>Reprise anticipée des résultats</b> (solde disponible)	<b>28 732.80</b>
(pré-titre au 002)	
Excédent antérieur investissement	60 495.67
Déficit de l'exercice	98 859.00
<b>Déficit d'investissement à reporter</b> (pré-titre au compte 001)	<b>38 363.33</b>

**Le Maire quitte la séance et le conseil municipal, siégeant sous la présidence du doyen de l'assemblée, approuve le Compte administratif 2009 et prend acte de la concordance de celui-ci avec le Compte de gestion établi par le Receveur Municipal.**

**Délibération n° 5  
Compte Administratif 2009 – Budget « Le Chêne Doré »**

**FONCTIONNEMENT**

Recettes	10 000.00
Dépenses	1 435.61
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>8 564.39</b>

**INVESTISSEMENT**

Recettes	0.00
Dépenses	6 600.00
<b>Déficit de l'exercice</b>	<b>6 600.00</b>

**AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009**

Excédent antérieur reporté	0.00
Résultat exercice (Excédent)	<b>8 564.39</b>
<b>Excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2009</b> (pré-mandat au 002)	<b>8 564.39</b>
<b>Affectation obligatoire</b> (titre au compte 1068)	<b>6 600.00</b>
* excédent (pré- titre au 001)	
* apurement du déficit investissement cumulé (pré-mandat au 001)	6 600.00
* déficit des restes à réaliser (non obligatoire)	
Dépenses : 0 €	
Recettes : 0	
<b>Reprise anticipée des résultats de fonctionnement</b> (solde disponible)	<b>1 964.39</b>
(pré-titre au 002)	
Excédent antérieur investissement	0.00
Déficit de l'exercice	6 600.00
<b>Déficit d'investissement à reporter</b> (pré-titre au compte 001)	<b>6 600.00</b>

**Le Maire quitte la séance et le conseil municipal, siégeant sous la présidence du doyen de l'assemblée, approuve le Compte administratif 2009 et prend acte de la concordance de celui-ci avec le Compte de gestion établi par le Receveur Municipal.**

### Budget Primitif 2010 – Budget Général

FONCTIONNEMENT	3 303 291.41 €
INVESTISSEMENT	1 159 977.87 €

### Budget Primitif 2010 – Service Eau

FONCTIONNEMENT	68 118.17 €
INVESTISSEMENT	312 728.61 €

### Budget Primitif 2010 – Service Assainissement

FONCTIONNEMENT	95 732.80 €
INVESTISSEMENT	196 329.93 €

### Budget Primitif 2010 – Hôtel « le Chêne Doré »

FONCTIONNEMENT	11 964.39 €
INVESTISSEMENT	526 600.00 €

### Délibération n° 6 Fixation des taux d'imposition 2010

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition pour 2010.

Taxe d'habitation	11.68%
Taxe foncière (bâti)	22.06%
Taxe foncière (non bâti)	33.67%

### Délibération n° 7 Subvention aux associations

Les membres du conseil ayant une activité au sein d'une association n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal, à la majorité, approuve les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2010
Comité des Fêtes (St Thibault)	23 500 €
Comité des Fêtes	2 000 €
Amis du Jumelage (A.A.J.C.L.L.)	200 €
ADMR Canton de La Loupe	600 €
Croix Rouge	300 €
Les Aînés Loupéens	700 €
Collectionneurs des Portes du Perche	400 €
Clé des Chants	800 €
Concert Loupéen	1 500 €
Harmonie de La Loupe	3 000 €
Les Indépendants du Perche	300 €

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2010</b>
Coop EMA (école maternelle)	1 500 €
Coop Ecole Roland Garros	
Foyer socio-éducatif J.Monnet (ex coop J.M.)	500 € + 1 200 € de réserve pour les voyages
FCPE (Parents d'élèves)	400 €
Gymnastique Volontaire	900 €
Moto club du perche	50 €
Stade Loupéen	18 000 € + 4 000 € de réserve
Anciens Combattants	500 €
FNACA	240 €
Médaillés Militaires	250 €
Amicale Pompiers	1 500 €
Club informatique	500 €
Centre de secours de SENONCHES	600 € (150 €/enfant)
USEP 28	500 €
Comice Agricole	100 €
COMPA	20 €
Prévention Routière	100 €

#### **Délibération n° 8**

##### **Participation de la commune aux frais de séjours à l'étranger des enfants loupéens**

Par délibération du 26 juin 2003, le conseil municipal approuvait le versement d'une participation aux frais de séjours à l'étranger des enfants loupéens dans le cadre d'un voyage scolaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à porter le montant de cette participation de 4.50 euros à 10 euros par jour.**

#### **Délibération n° 9**

##### **Régularisation de la cession du terrain à la société Paysages Julien & Legault**

En 1995, la ville a signé un bail avec promesse de vente avec la société « Paysages 28 » pour un terrain cadastré section AI n° 192 situé au lieu-dit « les pucelles ».

La société s'engageait à édifier à ses frais un bâtiment pour y exercer son activité et à créer et maintenir trois emplois pendant une durée minimum de 10 ans.

La société « Paysages 28 », aujourd'hui dénommée « Paysages Julien & Legault » demande la levée d'option (avec un peu de retard).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte de vente du terrain cadastré section AI n° 192 pour 30a 06ca situé au lieu-dit « les Pucelles » moyennant le prix de 30 953.25 € et prend acte que ledit prix a déjà été réglé et que la société a bien créé trois emplois pendant une période de 10 ans depuis le 31 décembre 1996.**

**Délibération n° 10**  
**SCI CARPI – Cession de la voirie**

La société CARPI devenue depuis la société AXENTIA est toujours propriétaire de la voirie de la résidence « Hélène Boucher ». Afin d'intégrer ces rues dans le domaine public, il est nécessaire d'officialiser la cession de ces terrains cadastrés section AK 87 pour 385 m<sup>2</sup>, AK 91 pour 4 698 m<sup>2</sup> et AK 93 pour 62 m<sup>2</sup> à la ville par la société AXENTIA.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte de cession de ces terrains. La vente est faite sans prix et les frais liés à la rédaction et à la publication de l'acte sont à la charge du vendeur.**

**PERSONNEL**

**Délibération n° 11**  
**Tableau des effectifs au 01/04/2010**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ouverture des postes suivants :**

- 1 poste de rédacteur chef
- 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2° classe
- 2 postes d'adjoint technique principal 1° classe
- 1 poste d'adjoint technique de 1° classe
- 1 poste d'agent spécialisé principal des écoles maternelles
- 1 poste de professeur territorial d'enseignement artistique Hors classe
- 2 postes d'adjoints techniques de 2° classe à temps non complet 6.5/35 (surveillance cantine)

Grade ou Emploi	Postes budgétaires	Pourvus
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES Emploi fonctionnel	1	
ATTACHE	1	
REDACTEUR CHEF	1	
REDACTEUR PRINCIPAL	1	1
ADJT ADM TERRITORIAL PRINCIPAL 1° CLASSE	2	
ADJT ADM TERRITORIAL PRINCIPAL 2° CLASSE	3	3
ADJT ADM TERRITORIAL 1° CLASSE	2	2
ADJT ADM TERRITORIAL 2° CLASSE	2 dont 1 à 15/35	2
<b>FILIERE DE POLICE</b>		
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	2	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
INGENIEUR	1	
AGENT MAITRISE PRINCIPAL	1	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1° CLASSE	3	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2° CLASSE	4	4
ADJOINT TECHNIQUE DE 1° CLASSE	4 dont	2
	1 à 30.5/35	1
	1 à 30.18/35	

### Délibération n° 11 (suite)

Grade ou Emploi	Postes budgétaires	Pourvus
ADJOINT TECHNIQUE DE 2° CLASSE	21 dont	15 dont
	10 à 35/35	7 à 35/35
	1 à 33/35	1
	1 à 30,18/35	1
	1 à 30/35	1
	1 à 28/35	
	1 à 26/35	1
	1 à 24.70/35	1
	1 à 23/35	2
	1 à 22.10/35	1
	1 à 20.82/35	1
	2 à 6.5/35	
<b>FILIERE SOCIALE</b>		
AGENT SPEC. PRINCIPAL ECOLES MATERNELLES	1	
A.T.S.E.M. 1° cl.	3	2 dont 1 à 28/35
A.T.S.E.M. 2° cl.	1	1
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		
PROF. TERR. ENS. ART. HC	1	
PROF. TERR. ENS. ART.	1	1
ASS. TERR. SPE. ENS. ART.	3 dont	
	1 à 5/20	
	1 à 8/20	1
	1 à 10/20	1
ASS. TERR. ENS. ART.	10 dont	7 dont
	1 à 9/20	1
	2 à 8/20	1
	1 à 5/20	1
	1 à 6.25/20	1
	1 à 4/20	1
	1 à 3/20	1
	1 à 6/20	1
	2 à 1.5/20	
BIBLIOTHECAIRE	1	1
ASSISTANT DE CONSERVATION DE 2° CLASSE	1	
ADJOINT DU PATRIMOINE 1° CLASSE	1 à 25/35	
ADJOINT DU PATRIMOINE 2° CLASSE	1 à 25/35	1

### Délibération n° 12 Création d'emploi – Besoin occasionnel

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, pour permettre le recrutement d'agent occasionnel (remplacement maladie, surcroît de travail, congés annuel, etc..), il convient de créer des postes correspondants.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de 3 emplois occasionnels d'adjoint technique de 2° classe et de 2 emplois occasionnels d'adjoint administratif de 2° classe, à temps complet pour une durée de trois mois (durée maximale de 3 mois renouvelable une fois à titre exceptionnel).**

## AFFAIRES DIVERSES

### Délibération n° 13

#### Lotissement « La Chamaille » - Avenant n° 1 à la convention publique d'aménagement

Par délibération du 18 novembre 2004, la ville a autorisé la signature d'une convention publique d'aménagement avec la SAEDEL pour la réalisation d'une nouvelle zone pavillonnaire au lieu-dit « la Chamaille ».

Cette convention arrive à expiration en mars 2010 et afin de trouver une issue pour mettre un terme à la procédure d'expropriation et de permettre l'établissement du bilan définitif de l'opération, il y a lieu de proroger ladite convention d'un an.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 prorogeant cette convention d'un an.**

### Délibération n° 14

#### Intermarché / Bricomarché - Convention de déversement des eaux pluviales

Le projet d'implantation de Bricomarché et d'Intermarché prévoit un bassin de retenue des eaux pluviales qui, en cas de fortes pluies se déversera dans le réseau public d'eaux pluviales. Il est prévu un débit de fuite de 52 litres / seconde.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention précisant les modalités à caractères administratif, technique et juridique que les parties s'engagent à respecter.**

### Délibération n° 15

#### Rénovation de l'hôtel restaurant « le Chêne Doré »

##### Demande de subvention

Le Conseil Municipal approuve le projet de réaménagement rénovation de l'hôtel restaurant « le Chêne Doré » établi par M. NOUADJE du Cabinet 3'A Architectes (28000 CHARTRES).

Les travaux consistent à la mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (installation d'un ascenseur et travaux de maçonnerie), création d'un hall d'accueil, changement des menuiseries extérieures pour un montant estimé à 276 506 € HT soit 330 701.72 € TTC

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**SOLLICITE à cet effet une subvention auprès des Fonds Européens, de la Région et du Département.**

**AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.**

**L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :**

**Début des travaux : septembre 2010**

**Fin des travaux : mars 2011**

M. GERARD

M. MALBET

Mme VARENNE

M. CORDIER

M. THOMAS

M. GEORGES

Mme BRANDELON

M. GLATIGNY

Mme BROUARD

Mme LOUPY



<i>Mme RENAULDON</i>	<i>M. LAFOY</i>	<i>M. LAMBERT</i>	<i>M. THOMAS</i>	<i>M. FOUCAULT</i>
<i>Mme POUSSIN</i>	<i>Mme WAGNER</i>	<i>Mme BARBE</i>	<i>M. JEROME</i>	<i>Mme GUITTET</i>
<i>Mme CHRISTMANN</i>	<i>Mme LEPARQ</i>	<i>M. BOUSTIERE</i>	<i>M. PENEAU</i>	